



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

intefp

Institut National du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle



Présentation du concours d'inspecteur du travail et de la scolarité



Plan de l'intervention

Introduction sur le métier d'inspecteur du travail

Présentation du calendrier concours

Les épreuves du concours

Préparer le concours

La scolarité

La prise de poste

Le métier d'inspecteur du travail



Caractéristiques du métier

- 🔍 Des **missions de contrôle** pour l'essentiel
- 🔍 Mise en **application d'un droit évolutif et incarné** sur des champs multiples (Contrat de travail, Représentation des salariés, Santé et sécurité)
- 🔍 Beaucoup de **relations humaines** et de **pédagogie**
- 🔍 Une grande **diversité** des situations de travail
- 🔍 Un travail alternativement **solitaire** et en **équipe**
- 🔍 Des **décisions** à prendre dès la prise de poste
- 🔍 Des possibilités d'**évolution** vers des métiers différents

Ce qui est attendu des candidats

- Une solide culture en droit du travail
- Des qualités d'expression écrite et orale
- Une capacité à décider et argumenter
- Des principes déontologiques forts : impartialité, probité etc.
- Une motivation à la hauteur des difficultés d'exercice du métier
- Une appétence pour le travail collectif



Plusieurs façons de devenir inspecteur du travail

Concours : externe, interne,
troisième voie

Voie d'accès réservée aux
personnes en situation de
handicap

Scolarité de 18 mois à partir de février 2023
Affectation à l'issue de la formation

Détachement : uniquement
pour les cadres A d'un autre
corps de la fonction publique

- Candidater sur des postes ouverts via PEP
- Être retenu (dossier et entretien)
- Scolarité de 9 mois à partir d'octobre 2022

Pour des renseignements plus précis, se connecter le 29 mars 2022 à 18h pour une visio spécifique

Calendrier du concours



Concours 2022

Inscriptions

- Du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2022

Epreuves écrites

- Le 14 et 15 juin 2022

Epreuves orales

- A partir du 7 novembre 2022

Entrée en formation

- Le 1^{er} février 2023

- **Concours externe** : être titulaire d'une licence, ou autre titre classé au moins niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente
- **Concours interne** : justifier, au 1^{er} avril 2022, d'au moins 4 ans de services publics
- **3^{ème} concours** : justifier, au 1^{er} janvier 2022, de l'exercice de 8 années d'une ou de plusieurs activités professionnelles

Une voie réservée aux personnes en situation de handicap

Circuit de sélection spécifique

12 postes offerts en 2022

Présélection sur dossier type
RAEP puis entretien avec la
commission de sélection

Inscriptions du 1^{er} juin au 1^{er}
juillet 2022

Présélection des dossiers en
septembre

Entretiens à partir du 4 octobre
2022

Concours 2022

Nombre total de postes : 200 dont 12 voie contractuelle (1)

Externe

• 112

Interne

• 29

3^{ème} concours

• 47

(1) Sous réserve de parution du texte

Les épreuves du concours



Concours externe : les écrits

Une **composition avec ou sans dossier** sur un sujet contemporain d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)

Durée : 4 heures ; coefficient : 4

Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen

Durée : 3 heures ; coefficient : 3

Au choix du candidat, une **composition avec ou sans dossier** sur l'une des matières suivantes

Durée : 4 heures ; coefficient : 3

- droit public
- droit privé
- économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales
- santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail
- sciences de la matière ou de la vie

Concours interne : les écrits

Rédaction d'une note, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées

Durée : 4 heures ; coefficient : 4

Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou de cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée

Durée : 3 heures ; coefficient : 3

Au choix du candidat, une **composition avec ou sans dossier** sur l'une des matières suivantes


Durée : 4 heures ; coefficient : 3

- droit public
- droit privé
- économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales
- santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail
- sciences de la matière ou de la vie

3^{ème} concours : les écrits

Rédaction d'une note, à partir d'un dossier n'excédant pas 25 pages se rattachant aux questions de travail ou d'emploi et de formation professionnelle, permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées

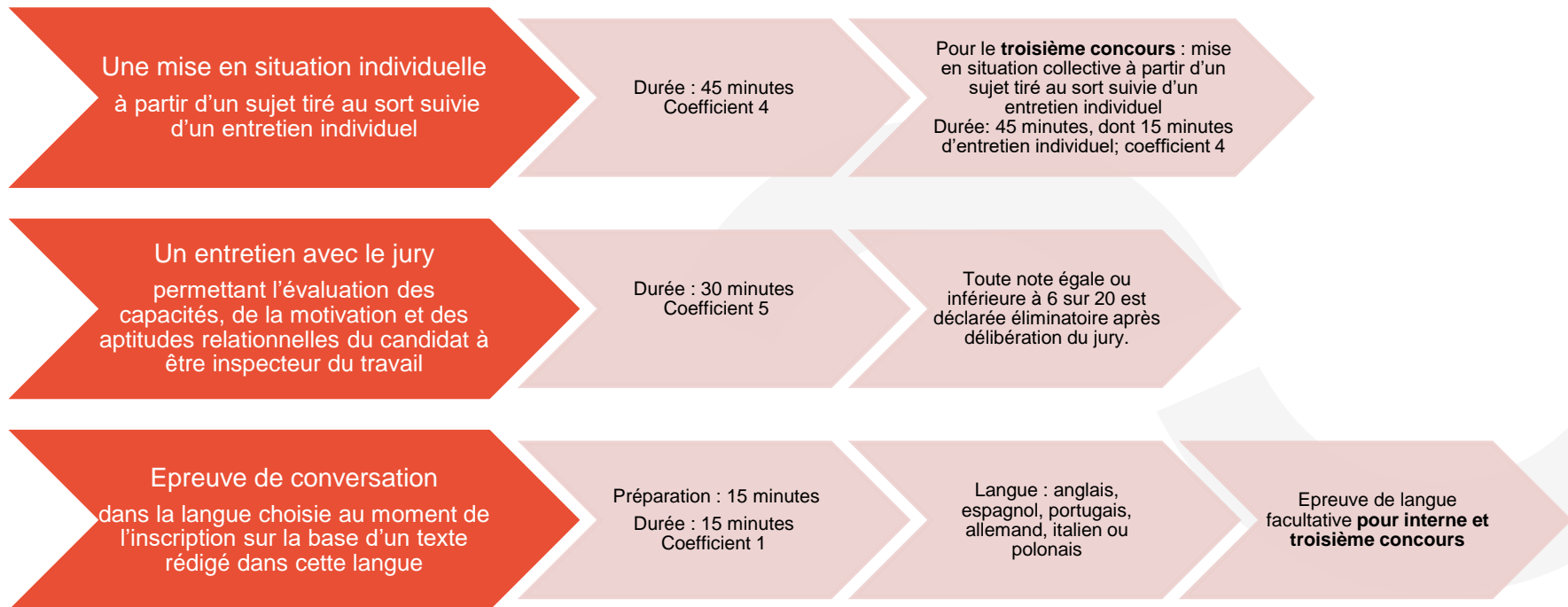
Durée : 4 heures ; coefficient : 4



Une **épreuve de 4 à 5 questions** à réponses courtes ou de cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée

Durée : 3 heures ; coefficient : 3

Les oraux



Préparer le concours



Chacun peut faire le choix de préparer comme il l'entend

Pas de prépa obligatoire ...

- ...mais un travail organisé et assidu pour avoir un niveau suffisant

Possibilité de prépa avec

- certaines universités, les IPAG et CPAG mais aussi d'autres structures

Une classe préparatoire intégrée à l'INTEFP



- La **Prépa Talents** accessible aux jeunes diplômés ou chercheurs d'emploi.
- Leurs ressources financières ou celles de leur famille ne doivent pas dépasser un plafond de 33 100 euros, et ils sont préférentiellement issus d'origines sociales ou de zones géographiques ayant rendu difficiles leurs conditions d'accès à l'enseignement
- Les candidats doivent remplir les conditions pour s'inscrire au concours externe d'inspecteur du travail, notamment justifier d'un diplôme de niveau II (Bac+3) ou d'une qualification reconnue équivalente.
- Une sélection est faite sur dossier puis un entretien oral devant un jury
- La formation débute en amont du concours (novembre) à Marcy-l'Étoile près de Lyon (étudiants logés et nourris)
- La formation : 4 mois avant les écrits et 3 semaines avant l'oral pour les admissibles
- La possibilité de valider en même temps un diplôme universitaire à LYON 2.

La scolarité



Une formation professionnalisante

- Une **formation rénovée** depuis 2021
- Une **approche par les compétences**
avec une entrée par le geste professionnel
- Une **alternance forte**
lieu de stage en tronc commun et futur poste en spécialisation
- Des cours à Marcy l'Etoile ou en CIF dans les locaux de l'INTEFP
- Un **réfèrent pédagogique** qui suit chaque élève
- Des **contenus juridiques et techniques**
mais aussi liés à la posture de l'agent de contrôle

Une formation professionnalisante

La formation se déroule en **alternance** entre ce campus et un lieu de stage (le département de réalisation des stages demeure le même pendant 1 an).

Pour les 6 derniers mois, l'inspecteur stagiaire réalise ses stages sur son futur poste.

Tronc commun

12 mois en qualité d'Inspecteur Élève

- 28 semaines de présentiel à Marcy l'Etoile, de manière discontinue
- 16 semaines de stage en DDETS/DREETS ou en entreprise, de manière discontinue

Spécialisation

6 mois en qualité de d'Inspecteur stagiaire

- 10 semaines de stage (sur le poste de pré-affectation ou en juridiction) de manière discontinue
- 10 semaines de présentiel à Marcy l'Etoile, de manière discontinue

Questions importantes

Est-ce que je suis rémunéré pendant la formation ?

- Oui, la formation à l'INTEFP est rémunérée: les inspecteurs-élèves perçoivent une **rémunération mensuelle nette minimale d'environ 1568 €** les 12 premiers mois, à laquelle s'ajoutent des indemnités de stage et l'éventuel supplément familial de traitement. Les inspecteurs-élèves peuvent en outre bénéficier, à titre gratuit, d'un hébergement à l'INTEFP. Les inspecteurs du travail stagiaires perçoivent ensuite **environ 2049 € net au minimum** pendant les 6 derniers mois de la formation.
- Une fois titularisé l'inspecteur du travail perçoit une rémunération nette mensuelle d'environ **2155 € minimum (2282 € en Ile-de-France)**, à laquelle s'ajoutent une prime annuelle, une indemnité de résidence de 3% en IDF (1% pour Lille et Lyon), une participation éventuelle à la mutuelle et un éventuel supplément familial de traitement.
- Son évolution suit la grille indiciaire du corps et le parcours professionnel de l'agent pour la partie indemnitaire (primes).
- Ainsi, la rémunération moyenne brute d'un inspecteur du travail au dernier échelon est de **4 270 €**, celle d'un directeur adjoint du travail en début de grade est de **3 520 €** et au dernier échelon de **4 900 €**
- <https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/devenez-inspecteur-du-travail>

Questions importantes

J'ai travaillé dans le secteur privé auparavant, cela joue-t-il sur ma rémunération ?

- **Non**, pas de reprise de l'ancienneté ou de la rémunération antérieure, sauf expérience en tant que contractuel dans le secteur public (sous certaines conditions).
- En revanche les lauréats recrutés par le 3eme concours sont titularisés directement au 3eme échelon et se voient attribuer 1 an d'ancienneté

Je suis déjà fonctionnaire, mon ancienneté est-elle prise en compte ?

- **Oui**, durant la scolarité, vous pouvez opter pour le traitement auquel vous auriez eu droit dans votre corps d'origine, puis le classement dans le grade d'IT se fait à l'échelon comportant un indice égal ou immédiatement supérieur à celui détenu précédemment
- Pendant la scolarité, prime d'activité de 250 € brut, puis à la prise de poste IFSE de 594 € brut mensuel (750 € pour IDF)

Et les affectations ?

Concours national à affectation nationale (CNAN)

- Les élèves ont plusieurs modalités d'évaluation au cours de la première année de scolarité. Ils sont classés par ordre de mérite au bout d'un an (ce n'est pas le classement à l'entrée qui compte).
- L'administration centrale arrête une liste de postes en fonction des besoins des services que les élèves classent par ordre de préférence, ensuite l'affectation se fait selon le rang de classement et la liste des postes.

Rappel : la fonction publique d'Etat c'est aussi faire preuve de mobilité : possibilité de changer de poste au bout de 2 ans en fonction des postes proposés à la vacance. Durée recommandée sur un poste de 3 ans minimum en vue de bénéficier d'une revalorisation indemnitaire.

Présentation de la promotion 2022



36%



64%

Les élèves de la promotion sont âgés de **23 à 60 ans**
L'âge moyen est de **32 ans**



85,4% de la promotion a un niveau Bac+5 (soit 76 élèves)
7,9% de la promotion a un niveau Bac+3 (soit 7 élèves)
6,7% de la promotion a un niveau Bac+2 (soit 6 élèves)

29% des élèves ont suivi une prépa dont **42% à l'IPAG** et **35% en CPI (INTEFP)**

Origine géographique/ Type de concours

Des origines géographiques variées



27% IDF

16% GRAND EST

13% ARA

7% PDL

7% HAUTS DE FRANCE

Une forte prédominance : le concours externe

70% : concours externe

19% : 3^{ème} voie

11% : concours interne

Merci pour votre attention

